



Assemblée générale

Distr. générale
2 février 2015
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-huitième session

Points 3 et 4 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

**Situations relatives aux droits de l'homme
qui requièrent l'attention du Conseil**

Lettre datée du 22 janvier 2015, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la question alarmante des crimes de torture commis par la Central Intelligence Agency (CIA) des États-Unis, qui ont été révélés par un rapport du Sénat des États-Unis, en décembre 2014.

Les crimes de torture commis par la CIA, qui revêtent les formes les plus brutales et moyenâgeuses et sont unanimement dénoncés dans le monde entier comme constituant les pires violations des droits de l'homme, méritent d'être sévèrement punis par la communauté internationale et cette question doit être traitée de toute urgence dans des instances internationales s'occupant des droits de l'homme, notamment le Conseil des droits de l'homme.

Par conséquent, je demande instamment que la question des crimes de torture de la CIA commis par les États-Unis soit officiellement examinée à la vingt-huitième session du Conseil des droits de l'homme et qu'une commission d'enquête indépendante soit mise en place et chargée d'enquêter de manière approfondie sur ces crimes et de faire en sorte que les responsables de ces très graves violations des droits de l'homme aient à répondre de leurs actes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document du Conseil des droits de l'homme.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) So Se Pyong.

GE.15-01542 (F) 060215 090215



* 1 5 0 1 5 4 2 *

Merci de recycler

